

FINANCEMENTS



cerfa



Solliciter une subvention pour son projet : opportunité et réalisation L'exemple du financement FEAMP des investissements en spiruline

Public :

Paysans et paysannes installé(e)s depuis moins de 5 ans, porteurs et porteuses de projet

Pré-requis : aucun

Objectif pédagogique :

Gagner en autonomie dans le choix et la réalisation d'une demande de financement

Date : Lundi 12 décembre

Horaires : de 9h00 à 17h00

Lieu :

Maison des Paysans à Orgon

Intervenants :

Maëlig Le Cunff, animateur ADEAR 13, à partir des apports de

Virginie Michel, en charge de la mesure 48 du FEAMP au Conseil Régional PACA

Paysan(ne)s et porteurs(ses) de projet formez-vous !

Comprendre le financement FEAMP spécifique aux projets en spiruline.
Evaluer l'opportunité et la pertinence d'une subvention pour son projet.
Maîtriser la réalisation d'une demande de subvention.

PROGRAMME

- Logique et fonctionnement d'un financeur et d'un financement.
- Modalités et critères de sélection, d'attribution et de versement du financement
- Les différents éléments d'une demande de subvention.
- Engagements du demandeur.
- Eligibilité du demandeur et éligibilité du projet.
- Travaux de groupe sur un dossier de demande de financement.

Nota bene :

L'exemple utilisé tout au long de la formation sera la mesure 48 du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche, spécifique au financement des investissements productifs pour les projets en spiruline.

Inscrivez-vous auprès de **l'ADEAR 13** au
04.90.55.17.86 ou **contact@adear13.com**

Nos formations ont un coût de 175€/jour. Les agriculteurs (chef d'exploitation, cotisant solidaire, conjoint collaborateur, aide familial), et les personnes en démarche d'installation munies d'une attestation délivrée par le PAI sont pris en charges par le Vivéa et y ont **gratuitement accès**

